

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019****Délibération n°DL2019_018 : Lancement du PCAET Ouest 06 - Déclaration
d'intention**

Date de la convocation : 01/02/2019

Date de publication :

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de février à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sénard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Catherine SEGUIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Magali CONESA, Franck BARBEY à Philippe BONELLI, Jean-Marie BELVEDERE à Catherine BUTTY, Claude CEPPI à Michèle OLIVIER, Christophe CHALIER à Jean-Marc MACARIO, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Jacques-Edouard DELOBETTE à Jean-Marc DELIA, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Christophe MOREL à Valérie DAVID, Nicole NUTINI à Annie DUVAL, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Gilles RONDONI à Claude MASCARELLI, Florence SIMON à Gilbert PIBOU, Philippe WESTERLIN à Dominique BOURRET, Christian ZEDET à Claude BLANC.

ETAIENT REPRESENTES : Joël PASQUELIN par Jean-Marc MACARIO.

ETAIENT ABSENTS : Henri CHIRIS, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Pascal PELLEGRINO, Patricia ROBIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°6, Marie-Louise GOURDON après le vote de la délibération n°4, Gilles PEROLE après le vote de la délibération n°5.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR avant le vote de la délibération n°13, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°16 et a donné pouvoir à Jean-Paul HENRY, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°6, Murièle CHABERT avant le vote de la délibération n°9, José COTTON avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à François BALAZUN, Cyril DAUPHOUD avant le vote de la délibération n°9, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Paul EUZIERE, Yves FUNEL avant le vote de la délibération n°17 et a donné pouvoir à Ismaël OGEZ, Andrée-Claire LIEGE avant le vote de la délibération n°23, Gilles PEROLE avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Pierre ASCHIERI, Jacques POUPLOT avant le vote de la délibération n°19.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

| | |
|--|---------------------|
| CONSEIL DE COMMUNAUTE | DELIBERATION |
| DU 8 FEVRIER 2019 | N°DL2019_018 |
| RAPPORTEUR : Jacques VARONNE | |
| DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE | |
| Lancement du PCAET Ouest 06 - Déclaration d'intention | |
| <u>SYNTHESE</u> | |
| <p>La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et du Pays de Grasse (CAPG) et les communes de Cannes, Grasse et Antibes ont adopté un PCET commun en 2013. Rejoint en 2014 par la Communauté d'Agglomération Cannes- Pays de Lérins (CACPL), le PCET Ouest 06 couvre 52 communes.</p> <p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de posséder un Plan Climat Air Energie Territorial. La CASA, la CAPG et la CACPL souhaitent donc continuer dans la même dynamique et élaborer un PCAET commun à l'Ouest du département des Alpes Maritimes.</p> | |

Monsieur Jacques VARONNE expose au conseil de communauté :

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui porte obligation pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat -air-énergie territorial au plus tard avant le 31 décembre 2018 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R229-53 qui prévoit que l'établissement public qui engage l'élaboration de son plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation, les articles L121-15-1 et L121-16 relatifs à la concertation préalables des plans et programmes soumis à évaluation environnementale, et les articles L121-18 et R121-25 qui disposent que le plan climat-air-énergie territorial est soumis à déclaration d'intention et en définissent le contenu et les modalités de publication ;

Considérant que depuis 2013, les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes- Pays de Lérins sont engagées dans Plan Climat Energie Territorial Commun, appelé « PCET Ouest 06 » ;

Considérant que les trois Communautés d'Agglomération sont soumises à l'obligation de création d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Considérant que la création d'un Plan Climat Air Energie Territorial est indispensable pour engager le territoire dans une démarche de transition énergétique, lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial commun entre les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes Pays de Lérins ;
- **D'APPROUVER** l'élaboration d'un plan d'actions spécifique propre au territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en fonction de ses compétences et de ses enjeux ;
- **D'APPROUVER** la déclaration d'intention jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération conformément à l'article R229-53 du Code de l'Environnement :
 - Au Préfet de Région,
 - Au Président du Conseil Régional,
 - Au Président du Conseil Départemental,
 - Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - Au Président de la Chambre des Métiers,
 - Au Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Au Président du Pôle Métropolitain CAP Azur,
 - Aux Maires des Communes membres de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes-Pays de Lérins,
 - Aux gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire,
 - Aux autorités organisatrices mentionnées à l'article L2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur le territoire.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20190208-DL2019_018-DE
Regu le 14/02/2019